


D E C R E T N° 79/441 du 7/07/79
portant détachement et nomination de Monsieur
OKABE Saturnin, Inspecteur Principal des Douanes
auprès de l'UDEAC.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur OKABE Saturnin, Inspecteur Principal des Douanes est placé
en position de détachement auprès de l'UDEAC en remplacement de Monsieur MIOKONO
Joseph appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où be-
soin sera ./.-

Fait à Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Par le Président du Comité Central du PCT,
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances

Henri IOPES.-

P. Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux, en mission

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.